



DÉCISION N° 2024/193

PORTANT DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE

A MADAME LOLITA MELENDEZ-DIAZ

La directrice générale de l'établissement public foncier d'Occitanie,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier d'Occitanie, modifié ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mars 2022, publié au JORF du 13 mars 2022, portant renouvellement du mandat de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

DÉCIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Lolita Melendez-Diaz, Directrice Foncière Est, à l'effet de signer l'acte authentique établi en l'étude de Maître Fabienne GOUJON-VANSUYT, Notaire associée de la SCP PREMIER ACTE à Juvignac, avec la participation de Maître Pierre-Marie LASCOMBES, notaire à MONTPELLIER, au titre duquel l'EPF d'Occitanie procède, au prix de TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE SEPT CENTS EUROS (370 700,00 €) à l'acquisition de la parcelle sises sur la commune de Juvignac ci-après désignée :

Section	N°	Lieudit	Surface	Caractéristiques
BM	566	17 RUE BONNIER DE LA MOSSON	00 ha 03 a 67 ca	Maison à usage d'habitation

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public foncier d'Occitanie et notifiée à l'intéressée.

Montpellier, le